

L'an deux mille vingt cinq, le 4 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MILLANÇAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AGULHON, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2025
Nombre de conseillers : en exercice : 12
Présents : 9
Votants : 9 + 3 pouvoirs

Présents :

Mesdames Annick CHARBONNIER, Linda CHARPENTIER VAUQUELIN,
Messieurs Philippe AGULHON, Pascal LIEUVE, Philippe JACQUET, Thierry PASCAULT, Erwan GRUX, Jean-François VOGEL, Philippe DAVID.

Excusée :

Philippe LOUIS-DREYFUS donne procuration à Pascal LIEUVE
Flore MOKHNACHI donne procuration à Erwan GRUX
Adeline CORRIGNAN donne procuration à Philippe JACQUET

Secrétaire de séance : Pascal LIEUVE

3 - Vote des taux d'imposition 2025

Après présentation de Monsieur le Maire adjoint chargé des finances et sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé le maintien des taux d'imposition des taxes directes locales de 2024 en précisant que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est remise en place à compter de cette année.

De plus, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la mise en place le principe de la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter de l'année prochaine, et de décider du taux le cas échéant.

Le Conseil Municipal, décide, à la majorité des membres présents ou représentés, d'augmenter en proportionnalité, les taux d'imposition des taxes directes locales 2025, comme suit :

- | | | |
|---|---|----------------|
| ➤ | Taxe foncière sur le bâti (communal 19% + départemental 24,40%) | 43,40 % |
| ➤ | Taxe foncière sur le foncier non bâti | 39,84 % |
| ➤ | Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 15,20 % |

Votants : 12 Pour : 9 + 3 pouvoirs Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire,
Philippe AGULHON



Le secrétaire de séance
Pascal LIEUVE
